

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 24 MAI 2023

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Enza HOFFMANN-CARBONI, Georges HOFFMANN, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, conseillers.

Excusé : Carlo HEUERTZ, conseiller

1) Correspondance.

- Monsieur Heuertz est excusé pour la séance d'aujourd'hui et a donné procuration à Monsieur Mousel.
- Concernant les réclamations introduites par des riverains contre le projet de construction d'une crèche, d'un foyer de séjour pour personnes âgées et de logements sociaux à Aspelt, Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que les réclamants ont eu un accusé de réception. Le Collège échevinal étudiera les objections envers le projet et en discutera avec le bureau d'architectes.

2) Questions écrites au Collège échevinal.

/

3) Approbation du devis estimatif relatif aux panneaux historiques pour l'année 2019.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, le devis estimatif concernant la confection et la pose d'une plaque commémorative, devis portant sur le montant de 10.000 € TTC, et d'imputer cette dépense sur l'article budgétaire relatif au programme 2019 pour parcours et panneaux historiques.

Vote : unanime

4) Approbation du devis supplémentaire relatif au réaménagement de l'atelier communal à Hellange.

Monsieur Beissel soumet au Conseil communal un devis supplémentaire d'un montant de 245.000 € TTC pour le réaménagement de l'atelier communal. En effet, le réaménagement de l'atelier communal est presque terminé et il s'avère que la façade doit également être rénovée. Voilà pourquoi le Collège échevinal propose de réserver 125.000 € hTVA pour les travaux de façade et 85.000 € hTVA pour compenser la hausse générale des prix.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel explique que les travaux de réaménagement ont débuté en 2013. Après une interruption prolongée du chantier, les travaux ont sérieusement repris en 2018. Depuis le début du chantier, plusieurs hausses de prix se sont appliquées. Comme une hausse de 85.000 € sur un montant de 1.200.000 € est minime, Monsieur Beissel n'entre pas dans les détails des hausses.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, le devis supplémentaire relatif au réaménagement de l'atelier communal, devis portant sur le montant de 245.000 € TTC, et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire relatif au réaménagement de l'atelier communal.

Vote : unanime

5) Approbation d'un lotissement.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, le lotissement d'un terrain inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt, sis 5, Um Dankebuer, sous le numéro 1805/4261, en vue de la création de huit lots.

Vote : unanime

6) Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer pour l'exercice 2022.

Monsieur Beissel présente l'état des recettes restant à recouvrer pour l'exercice 2022, qui s'élèvent à 108.690,14 €. Le Collège échevinal propose une décharge pour le montant de 1.875,13 € résultant de 26 factures du service ordinaire qui sont restées impayées. Au niveau du service extraordinaire, le montant de 23.060 € résulte de demandes d'autorisation de construire qui n'ont pas été retirées.

Monsieur Courtois constate que l'administration communale a envoyé plusieurs rappels pour des factures d'un montant de 0,70 €. Il demande si la charge administrative n'est pas trop importante pour des factures si minimes.

Monsieur Beissel répond qu'il s'agit d'impôts fonciers concernant un petit terrain à la frontière et appartenant à la Commune d'Évrange, qui doivent obligatoirement être payés.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, de poursuivre les débiteurs au montant total de 106.815,01 € et d'accorder, pour des raisons sociales, une décharge pour le montant total de 1.875,13 €.

Vote : unanime

7) Approbation de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'exercice 2024.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer pour l'année d'imposition 2024 les taux multiplicateurs en matière d'impôt foncier et d'impôt commercial tels que proposés par le Collège échevinal.

Vote : unanime

8) Approbation de l'avenant à la convention « Klima-Bündnis ».

Monsieur Beissel présente brièvement l'avenant à la convention « Klima-Bündnis ».

Monsieur Gaffinet demande quels sont les changements au niveau des obligations et des engagements de la Commune.

Monsieur Beissel explique que quelques points de la convention ont été adaptés et que la Commune doit désormais payer une contribution d'un euro par habitant.

Monsieur Gaffinet demande si les bilans annuels relatifs aux émissions à effet de serre ont été générés et publiés. Il a l'impression que la Commune n'a pas entrepris beaucoup dans ce domaine.

Monsieur Beissel répond que la Commune dispose d'un conseiller en cette matière qui encadre les actions et génère les bilans requis.

Monsieur Raus précise que le consultant climat veille à ce que la Commune réponde aux exigences prescrites par la convention. En effet, la Commune a effectué de nombreuses actions dans le cadre de la protection du climat, comprenant la qualité de l'eau potable, le courant vert, les îlots de verdure, la consommation en énergie des

bâtiments communaux etc. De nombreuses actions ont également été faites par le syndicat intercommunal Sias.

Monsieur Jacoby reproche à Monsieur Raus de confondre les matières. Il clarifie que le consultant climat ne s'occupe pas de la convention « Klima-Bündnis » et qu'aucune commune ne dispose de consultant pour ce domaine. L'avenant instaure un nouveau modèle de calcul par rapport aux contributions des membres. Il constate que la Commune de Frisange ne génère pas de bilan carbone et qu'elle ne répond pas aux obligations établies par la convention.

Monsieur Courtois demande au Collège échevinal de présenter annuellement au Conseil communal le bilan relatif aux émissions à effet de serre.

Monsieur Beissel s'excuse de ne pas pouvoir fournir des réponses détaillées à ce sujet, étant donné qu'il n'est pas spécialiste en la matière et que la convention ne fait pas partie de ses attributions.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, la convention du 24 mai 2023 signée entre le Collège échevinal de la Commune de Frisange, l'Action Solidarité Tiers Monde asbl et le Mouvement écologique asbl.

Vote : unanime

9) Approbation de subsides divers.

Le Collège échevinal propose d'accorder un subside à 47 associations pour le montant total de 10.600 €. La liste des associations a été communiquée aux membres du Conseil communal au préalable afin que chacun puisse proposer des bénéficiaires supplémentaires.

Monsieur Courtois demande selon quels critères sont déterminées les associations ayant droit à un subside.

Monsieur Beissel explique que les associations doivent avoir une relation avec la Commune respectivement être proposées par un membre du Conseil communal.

Monsieur Hoffmann remercie le Collège échevinal au nom des trois associations qu'il a proposées.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accorder pour l'exercice 2023 un subside à 47 associations et d'imputer la dépense de 10.600 € sur l'article budgétaire concernant les subsides aux associations et sociétés locales et non-locales.

Vote : unanime

10) Approbation d'un avenant à une convention de parrainage pour îlots de verdure.

Dans le cadre de l'entretien des îlots de verdure par des parrains, Monsieur et Madame Kramer-Frisch renoncent à l'entretien de l'îlot de verdure se trouvant entre les immeubles n°5 et n°7 dans la rue « Hannert dem Duerf » à Aspelt et maintiennent l'entretien de l'îlot entre les immeubles n°9 et n°11.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, l'avenant à la convention de parrainage d'un îlot de verdure, signé entre Monsieur et Madame Kramer-Frisch et la Commune de Frisange.

Vote : unanime

11) Création de nouveaux articles budgétaires.

Vu que plusieurs recettes provenant de subventions de l'État pour des projets extraordinaires n'étaient pas prévues lors de l'établissement du budget pour l'exercice 2023, il y a lieu de créer de nouveaux articles budgétaires.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, de procéder à la création de nouveaux articles budgétaires concernant les subventions de l'État relatives

à la construction d'un axe des eaux pluviales dans la rue « Munnerëferstrooss » à Frisange :	600.000 € ;
à l'aménagement de la rue « Schoulstrooss » à Hellange :	37.741 € ;
au réaménagement de la rue « Lëtzebuergerstrooss » (N16) à Frisange :	100.000 € ;
au remplacement de l'éclairage public dans les rues « Klees Bongert » et « am Pesch » à Frisange :	2.400 € ;
au remplacement de l'éclairage public dans les rues « Haffstrooss » et « Hau » à Frisange et « Krokeshaffstrooss » à Aspelt :	5.400 € ;
à la rénovation de la façade et des fenêtres du bâtiment « Al Gemeng » :	18.000 €.

Vote : unanime

12) Approbation du décompte relatif à la remise en état des croix de chemin.

Monsieur Beissel présente le décompte relatif à la remise en état des croix de chemin.

Devis initial : 50.000 € TTC

Dépenses : 44.211,20 € TTC

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, le décompte relatif à la remise en état des croix de chemin.

Vote : unanime

13) Approbation d'un subside spécial pour la société de Musique d'Aspelt.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'accorder un subside spécial de 1.500 € à la Société de Musique d'Aspelt pour financer son voyage culturel à Hulsberg aux Pays-Bas et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire relatif aux menues dépenses imprévues du Collège échevinal.

Vote : unanime

14) Droits de préemption.

/

15) Présentation de la nouvelle identité visuelle de la Commune de Frisange.

Monsieur Beissel présente la nouvelle identité visuelle de la Commune de Frisange, qui est issu d'une fusion de l'ancien blason de la Commune avec les éléments de cloison en bois de la nouvelle maison communale, et contient les couleurs bleue, brune et noire. En effet, les architectes ont désiré modifier le logo afin de décorer la nouvelle maison communale avec des symboles graphiques mieux adaptés au caractère du bâtiment.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel confirme que l'identité visuelle sera également changée sur les véhicules de la Commune.

Monsieur Courtois regrette que pour le projet de la nouvelle école à Frisange, le bureau d'architectes se soit basé sur l'ancienne identité visuelle pour créer le concept des arbres.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que la nouvelle identité visuelle a déjà été commandée.

16) Questions orales au Collège échevinal.

Monsieur Gaffinet demande quelles suites seront réservées à la réclamation des habitants de la rue « Péiter vun Uespelt-Strooss » contre le projet de construction de la crèche à Aspelt.

Monsieur Beissel explique que le Collège échevinal discutera des objections avec le bureau d'architecture et enverra une réponse aux réclamants après le délai de trois mois. En cas de désaccord, les réclamants peuvent saisir le Tribunal administratif. Même s'il est vrai qu'aucune séance d'information n'a été organisée pour les citoyens, les intéressés avaient la possibilité de consulter les plans à la Commune.

Monsieur Gaffinet déplore que les habitants du village n'aient pas été informés au préalable. En effet, le projet a été développé pendant deux ans, mais le voisinage n'a été informé que du projet définitif.

Monsieur Beissel répond que la Commune a procédé de la même manière pour le projet de la nouvelle école à Frisange.

Monsieur Mongelli précise que le projet a été publié dans trois journaux, conformément à la procédure légale. Suite à la publication, les citoyens ont la possibilité de consulter le dossier et d'introduire, le cas échéant, une réclamation.

Monsieur Jacoby demande pourquoi la Commune de Frisange n'a pas distribué de flyers aux ménages pour l'événement « En Dag am Bësch », organisé avec les Communes de Roeser et de Weiler-la-Tour.

Monsieur Beissel explique que les flyers ont été imprimés, mais qu'il a été omis de les distribuer. Monsieur Beissel regrette cette situation déplorable, d'autant plus que la Commune de Frisange a contribué à l'organisation et au déroulement de la journée.

À la demande de Monsieur Hoffmann concernant la nouvelle cour de récréation de l'école à Frisange, Monsieur Beissel informe que l'eau de l'aire de jeux est potable et qu'il est prévu d'installer des poubelles supplémentaires.

À la demande de Monsieur Gaffinet concernant le projet de construction de la nouvelle école à Frisange, Monsieur Beissel répond que les arbres sur le site seront replantés à d'autres endroits.

À l'occasion de la dernière réunion du Conseil communal à laquelle elle participe, Madame Hoffmann-Carboni prend la parole pour remercier le Conseil communal pour la bonne collaboration et Madame Fiedler pour sa patience. Elle remercie son équipe ainsi que leur partenaire de coalition, Monsieur Raus, pour les bonnes relations de

travail et la bonne ambiance au cours des années. Elle souhaite bonne chance à tous les candidats qui se présenteront aux élections communales en date du 11 juin 2023.

Monsieur Mousel profite également de l'occasion pour remercier toutes les personnes avec lesquelles il a travaillé pendant les 18 ans durant lesquels il faisait partie du Conseil communal, dont 10 ans en tant qu'échevin. Il a pris la décision de prendre sa retraite politique afin de consacrer plus de temps à sa famille et à sa vie privée. Il encourage les futurs conseillers communaux à toujours bien comprendre et préparer les dossiers et à agir dans l'intérêt des citoyens. En effet, il faut investir beaucoup de temps, avoir une bonne mémoire et savoir écouter afin de mener à bien les missions confiées aux conseillers communaux. Il souhaite bonne chance à tous les candidats aux élections communales du 11 juin 2023.

Monsieur Beissel clôture la séance et souhaite, à son tour, bonne chance à tous les candidats aux élections communales du 11 juin 2023.